

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### Décret n° 2011-930 du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques (rectificatif)

NOR : *EFII1108330Z*

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 2011, édition électronique, texte n° 18, et édition papier, page 13335, 1<sup>re</sup> colonne, article 1<sup>er</sup> (II, 2°) :

Au lieu de : « Au dernier alinéa, les mots : “Les cartes professionnelles sont conformes à un modèle” sont remplacés par les mots : “La carte professionnelle est conforme” »,

Lire : « Au dernier alinéa, les mots : “Les cartes professionnelles sont conformes à un modèle” sont remplacés par les mots : “La carte professionnelle est conforme à un modèle” ».